

# LIFELINE

PUBLICATION DE L'ASSOCIATION POUR LA PLANIFICATION DES RESSOURCES PERSONNELLES (APRP)<sup>SM</sup>

## Les essentiels de la planification successorale

Selon un sondage effectué par Angus Reid Institute (ARI), 50 % des Canadiens déclarent ne pas avoir un testament ou des dernières volontés.<sup>1</sup> Pour certaines personnes, une planification successorale est quelque chose qui ne s'applique qu'aux gens riches ou lorsqu'il y a de grandes propriétés ou des actifs coûteux en jeu. Mais en réalité, tout le monde peut bénéficier d'un plan successoral, quelle que soit l'importance de son patrimoine.



### Qu'est-ce qu'une planification successorale?

La planification successorale fait référence au processus de désignation de la personne qui recevra vos biens et qui s'occupera de vos responsabilités en cas de décès ou d'incapacité. Il s'agit généralement de rédiger un testament et une procuration, de nommer un exécuteur testamentaire, d'indiquer la personne qui s'occupera des enfants mineurs et des animaux domestiques ainsi que la manière dont vous voulez que vos biens soient distribués. D'autres aspects de votre plan successoral peuvent également inclure des choses telles que faire connaître vos souhaits concernant vos funérailles et ajouter une police d'assurance vie.

### Pourquoi la planification successorale est-elle importante?

Si vous décédez ou devenez incapable sans un plan successoral, vous risquez de laisser à quelqu'un le soin de votre sort et de vos biens, ce qui signifie que tout ce qui vous appartient sera administré et distribué selon les lois de la province ou du territoire où vous résidez. Cette omission peut entraîner une charge émotionnelle et financière pour les personnes qui vous sont chères.

### Choses importantes à savoir concernant la planification successorale

La planification successorale peut sembler un peu accablante, mais elle n'est pas nécessairement difficile. Pour commencer, voici une liste de certaines choses importantes à considérer lorsque vous serez prêt. Et rappelez-vous, vous n'avez pas besoin de planifier vous-même. Vous pouvez demander l'appui de vos conseillers financiers et juridiques ou utiliser un des nombreux outils de planification successorale en libre-service pour vous aider à rédiger tous les documents juridiques nécessaires à la préparation d'une planification successorale.

- Répertoirez tous vos biens, dettes, dépenses et investissements ainsi que le produit de l'assurance vie
- Nommez un exécuteur pour votre succession et indiquez comment et à qui vous souhaitez que vos biens soient distribués
- Réfléchissez aux personnes que vous souhaitez désigner comme tuteurs des enfants mineurs ainsi que des animaux domestiques
- Déterminez la personne qui s'occupera de vos décisions financières et de vos soins personnels (cette personne peut être différente de l'exécuteur testamentaire que vous avez désigné)
- Comprenez les implications fiscales de votre succession et l'impact qu'elles pourraient avoir sur vos décaissements d'actifs
- Après avoir bien compris l'état de votre patrimoine, déterminez si vous avez besoin de souscrire une assurance vie comme complément à votre testament

### Peaufiner le plan au fur et à mesure

La mise en place d'un plan successoral est un premier pas important et votre famille sera reconnaissante que cette mise en place soit prise en charge. En mettant à jour le plan successoral au fur et à mesure des changements des circonstances de la vie, vous vous assurez qu'il reste pertinent et qu'il tient compte de tout changement majeur dans votre vie. Certains types de changements peuvent avoir un impact sur votre plan successoral tels que naissance d'un enfant, mariage, divorce ou décès. Chaque fois qu'un important changement de vie se produit, la mise à jour de votre plan successoral peut aider à limiter les surprises que vos héritiers pourraient ressentir après votre décès.

## Liste de contrôle de planification successorale

Bien que la mise en place de votre plan successoral contribue grandement à la tranquillité d'esprit pour vous et pour votre famille, une autre chose à considérer serait la conservation de vos dossiers importants, des informations relatives à vos comptes et des documents en un lieu sûr qui soit d'accès facile à vos exécuteurs testamentaires.

Ceci peut faciliter le processus de fermeture des comptes et d'accès aux informations clés pour vos exécuteurs testamentaires après votre décès.

Voici une liste des types d'informations que vous envisageriez de rassembler :

- Documents de planification successorale (testaments, fiducies, procuration, etc.)
- Directives préalables (Ordre « Ne pas réanimer », testament euthanasique, procuration pour soins de santé)
- Polices d'assurance
- Régimes de retraite et prestations de retraite
- Contrats d'hypothèque, de location et de prêt
- Déclarations de revenus
- Pièce d'identité émise par le gouvernement (permis de conduire, NAS, certificat de naissance, etc.)
- Coffre (plus emplacement des clés)
- Comptes bancaires
- Cartes de crédit
- Portefeuilles de valeurs mobilières
- Actes et titres de propriété
- Comptes courriel/médias sociaux
- Services publics domestiques (informations relatives aux comptes)

<sup>1</sup>Sondage Angus Reid Institute (ARI) : *Lacking the Will: Half of Canadians say they don't have a last will and testament, including one-in-five aged 55+*  
(Pas de testament : La moitié des Canadiens déclare ne pas avoir un testament ou des dernières volontés, y compris un Canadien sur cinq âgés de plus de 55 ans)  
<https://angusreid.org/canada-will-testament-intestate-dying-without-will/>

# Partage de votre héritage

Votre héritage est ce que vous laissez une fois que vous ne serez plus là. Il s'agit de choses qui ont de l'importance pour vous, votre famille ou votre communauté. Il s'agit de savoir comment on se souviendra de vous.

Réfléchir à ce que vous voulez partager à votre propos et de vos expériences est une démarche personnelle, mais elle peut être très gratifiante. Souvent, elle inclut des éléments qui pourraient traditionnellement ne pas être pris en compte dans la paperasserie, mais qui peuvent détenir une signification particulière pour votre famille et vos amis.

Voici une liste pour vous aider à trouver des idées sur ce que vous souhaiteriez recueillir pour honorer votre héritage :

- Histoires** de votre vie et de votre famille que vous souhaiteriez partager
- Traditions** qui sont importantes pour vous et que vous souhaiteriez qu'elles continuent à être célébrées
- Recettes** que vous aimeriez transmettre
- Meilleurs **souvenirs**
- Répertoire les **accomplissements dont vous êtes le plus fier**
- Vos **chansons préférées**
- Objets** que vous laissez derrière **et qui ont une signification particulière pour vous** (non compris dans votre testament)
- Messages/conseils particuliers** que vous souhaiteriez laisser aux personnes qui vous sont chères



Pensez mettre ce recueil des choses à partager dans un endroit afin qu'il puisse être facilement partagé entre la famille et les amis, par exemple, dans un album de coupures ou un classeur ou même dans un album souvenir numérique. Quelle que soit la forme que vous voulez donner à cet ouvrage patrimonial, le plus important est de commencer!



## Prendre du temps pour se remettre

*Le processus de deuil est un parcours; réfléchir à vos besoins durant ce parcours peut aider.*

Le deuil est souvent une expérience singulière, unique à chaque personne. Il peut être déconcertant, avec de nombreux hauts et bas. Cependant, il y a certaines actions que vous pouvez entreprendre pour traverser ce processus avec force.

- Si vous êtes habituellement très occupé, prenez un moment pour consulter votre calendrier. Efforcez-vous de créer, d'une manière qui vous convient, des périodes d'activités plus équilibrées au cours de votre journée.
- Le mot « non » est puissant. Allégez vos engagements et accordez-vous un répit.
- Outre le stress mental et émotionnel, la santé physique peut également être remise en question. Bien manger et bien bouger doivent faire partie de vos priorités. Cela peut aider à introduire une énergie et une perspective plus positives.

## LIFELINE

PUBLICATION DE L'ASSOCIATION POUR LA PLANIFICATION DES RESSOURCES PERSONNELLES (APRP)<sup>SM</sup>

L'association pour la planification des ressources personnelles (APRP)<sup>SM</sup> est une association dédiée à fournir une formation et à explorer des programmes concernant les personnes âgées en matière de dépenses finales qui peuvent inclure les funérailles.

Votre fournisseur de service funèbre local peut offrir des conseils et des directives en matière de planification préliminaire.